



# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS du conseil communal de la commune de BOUS

**Séance publique du 22 septembre 2022**

Date de l'annonce publique de la séance: 14 septembre 2022

Date de la convocation des conseillers: 14 septembre 2022

Présents : M. Carlo KÜTTEN, bourgmestre, Mme Netty SIMON-KILL, M. Joé BEISSEL, échevins  
M. Jos JOHANNIS, M. Pierre BRAUN, M. Antonio DA COSTA ARAUJO, conseillers  
M. Bernard HEINESCH, secrétaire  
Absent(s) M. Bernd ZIMMER, Mme Patricia GONZALEZ, conseiller (excusés)

## **Le Conseil Communal,**

- 01) a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 14 juillet 2022.
- 02) a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses déclarations de recettes.
- 03) a renoncé à l'unanimité des membres présents à l'exercice du droit de préemption sur un jardin sis à Assel au lieu-dit « Assel ».
- 04) a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses modifications budgétaires dues essentiellement à l'augmentation des prix du gaz de canalisation.
- 05) a confirmé à l'unanimité des membres présents un règlement temporaire d'urgence de circulation du collège échevinal du 20 septembre 2022 relatif au chantier dans la Montée des Vignes à Bous.
- 06) a approuvé à l'unanimité des membres présents un règlement de circulation temporaire relatif au chantier du réaménagement du centre de Bous.
- 07) a approuvé à l'unanimité des membres présents un compromis de vente relatif à l'acquisition de deux parcelles sises à Assel au lieu-dit « Séisswiss » dans l'intérêt de la renaturation de l'Aalbaach à Assel.
- 08) a approuvé à l'unanimité des membres présents un projet de morcellement d'une propriété sise à Assel aux lieux-dits « Bréil » et « Assel ».
- 09) a approuvé à l'unanimité des membres présents une convention relative à l'organisation et au financement de la maison des jeunes « Jugendwave » pour l'année 2022.
- 10) a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses conventions avec des riverains de la rue de Luxembourg et de la rue Place de l'Eglise à Bous. Les conventions règlent la participation des riverains au projet du réaménagement du centre de Bous et la prise en charge des frais y résultant à hauteur de 50% par la commune de Bous.
- 11.a) a pris note des explications du collège échevinal relatives à

- l'adjudication du marché du réaménagement de la traversée de Bous à l'entreprise C. KARP-KNEIP Constructions S.A. et du début planifié des travaux le 17 octobre 2022. Dans une 1<sup>ière</sup> phase, la canalisation mixte dans la rue de Remich sera remplacée.
- la future gestion de la maison de retraite « Jousefshaus » à Remich par SERVIOR et du nombre de lits réservés (8) à la nouvelle commune de fusion Bous-Waldbredimus.
- de la réduction de l'éclairage de Noël suite à la crise énergétique.

The image shows several handwritten signatures in blue ink. On the left, there is a large, sweeping signature. In the center, the number '24' is written. To the right, there are two more signatures, one above the other, both appearing to be the same person's name.